



Fédération Générale
des Retraités
de la Fonction Publique

Le Courrier DU RETRAITÉ

Section Martinique

Décembre 2024

EDITORIAL

Avec cette nouvelle année vient l'heure des bilans et perspectives.

Notre pouvoir d'achat est revalorisé en début d'année 2024 (+5,3%) mais quid des pertes subies depuis 2017(10%). Un rattrapage serait donc juste et nécessaire. D'autant qu'ici le coût de la vie est nettement plus élevé que dans l'hexagone.

En effet depuis l'arrivée de Macron les inégalités se sont accentuées. Le nombre de millionnaires a augmenté de 25% alors que la richesse des ménages a diminué de 3,8% et que les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC40 ont crû de 10% ! L'inflation continue de grever nos pensions (hausse de l'énergie, de l'alimentation, des mutuelles et assurances...). Le FMI estime que 45% de l'augmentation des prix depuis 2022 sont dus à la hausse des marges des entreprises.

On voit bien, une fois de plus, que le partage des richesses n'est pas équitable. Il dépend du système fiscal et des services publics, de la Sécurité Sociale, qui compensent, en partie, ces inégalités.

Mais les réformes entreprises (y compris la réforme des retraites imposée à coups de 49.3) aggravent celles-ci avec la progression du secteur privé aux dépens du secteur public. L'enseignement privé bénéficie des mêmes aides que le public sans être assujéti à la carte scolaire (c'est pourtant le cas en Belgique). Les cliniques privées augmentent leur nombre de places en favorisant la chirurgie ambulatoire (activité programmable et rentable- les 2/3 des actes de chirurgie de moins d'une journée sont effectués dans des établissements privés à but lucratif, au détriment des urgences et des soins complexes. Les 3/4 des séjours médicaux supérieurs à une journée se passent à l'hôpital public. La loi de transformation de

la Fonction Publique d'août 2019, organise l'externalisation à tout va des services publics et le remplacement des agents par des contractuels sans dialogue social statutaire. La sécurité sociale (dite en déficit alors que l'URSSAF évalue à 73,7 milliards d'€ les allègements de cotisations sociales patronales en 2022) elle aussi subit de sévères attaques. Les remboursements reculent, les restes à charge et les dépassements d'honoraires se sont accrues depuis de nombreuses années. Mais avec la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) la situation va encore s'aggraver. Obligation sera faite aux agents de l'Etat d'adhérer au Contrat Collectif (avant : facultatif). L'opérateur choisi par l'Etat sera soit une mutuelle soit un assureur (par exemple : MGEN-groupe VYV- ou Axa-Médéric...). Les retraités auront à choisir en 2024 entre adhérer au contrat collectif ou à un contrat individuel. C'est une rupture de solidarité et ils subiront une cotisation nettement plus élevée que les actifs, en fonction de l'âge.

Au milieu de cela, en Martinique, dans un territoire qui sera dans quelques années le plus vieux de France, la situation est pire. 27% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (contre 14% dans l'hexagone), les retraités représentent 38,8% des ménages pauvres. Sur les 54245 retraités, 14000 perçoivent l'APA, et parmi les personnes de 55 ans et plus les 2/3 présentent un risque de fragilité économique.

Une action syndicale puissante et unitaire est donc plus que jamais indispensable pour améliorer la situation de toutes et tous.

Michel Larribe

Secrétaire de la section
Martinique



*La FGR-FP Martinique
vous souhaite,
ainsi qu'à votre famille,
une bonne et heureuse année*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 - SECTION DÉPARTEMENTALE FGR-FP

Lors de l'année 2023 nous avons repris le rythme de nos réunions mensuelles de la Commission Exécutive (C.E.) avec toutefois 2 points forts :

- Notre AG le 17 février et le renouvellement de certains postes de notre Section (voir encadré dédié)

- La préparation du Congrès National de Dax (4,5 et 6 avril) a permis de débattre des orientations de notre Fédération et de participer à ce congrès.

Nous avons corédigé, avec l'intersyndicale des retraités de Martinique, un Communiqué de Presse pour relayer la mobilisation du G9 (intersyndicale des retraités de l'hexagone- 9 organisations dont la FGR) du 19 janvier.

Cependant il faut bien reconnaître les points noirs : notre intersyndicale locale n'a pas relayé l'action du G9 le 24 octobre malgré nos sollicitations. Par ailleurs à 2 reprises nous n'avons pu organiser une sortie détente par insuffisance d'inscrits.

Il faudra donc en 2024 s'attacher à relancer l'intersyndicale et à la créer au sein du CTCA (Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

NB : notre AG se tient habituellement en février mais divers problèmes et notamment la santé de notre trésorière nous font reporter cette échéance au mois de décembre.

Pour la Section, le secrétaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU G9

ABSENCE DE REVALORISATION DES PENSIONS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Nos 9 organisations ont pris connaissance de la décision du gouvernement de ne pas revaloriser au 1er janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1er juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Nos 9 organisations s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus inacceptable que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgées : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraités.

Ces menaces sont d'autant plus inacceptables que ce même gouvernement tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Aussi, nos 9 organisations se réuniront le 9 octobre prochain et prendront toutes les mesures qui s'imposent pour exiger du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1er janvier 2025 à hauteur de l'inflation dans un premier temps et qu'il ouvre des négociations pour le rattrapage des pertes subies.

Cathy Cau (UCR-CGT)

Paul Barbier (UCR-FO)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC)

Yvon Le Goffic (UNIRetraités CFE-CGC)

Marylène Cahouet (FSU)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires)

Jacques Brillet (FGR-FP)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA)

Bernard Serra (LSR)

APPEL À CANDIDATURE

Notre Assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 13 décembre prochain à la Mairie de Schoelcher et nous devons procéder au renouvellement du 1/3 sortant : 3 membres dont 1 qui ne se représente pas.

Aussi faisons-nous appel aux membres qui voudraient œuvrer bénévolement au sein de notre association.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION DE MARTINIQUE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 DÉCEMBRE 2024

ACTE DE CANDIDATURE À LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Je soussigné(e)
demeurant au

Téléphone :

E-mail :

Adhérent(e) de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique (FGR-FP), déclare faire acte de candidature pour siéger à la Commission exécutive de la section de la Martinique.

A le / / 2024 Signature

Acte à remettre à Michel Larribe

COMMENTAIRES SUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LE GRAPHIQUE

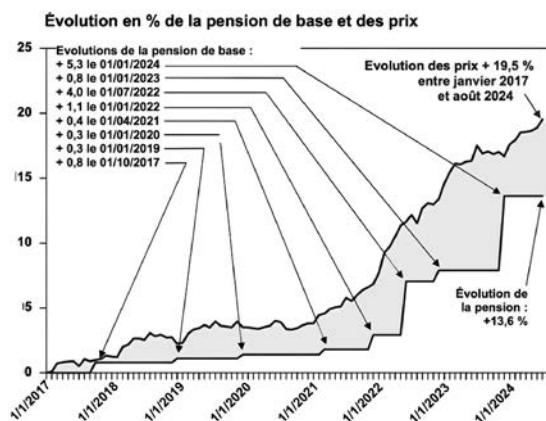
La première courbe l'évolution des prix selon l'indice Insee hors tabac, qui est prise en compte pour déterminer la revalorisation des pensions. Le Code de la Sécurité sociale (articles L.161-23-1 et L.161-25) prévoit l'indexation annuelle des pensions sur cet indice INSEE de l'inflation.

La seconde courbe, en escalier, montre l'évolution des pensions, chaque augmentation est précisée avec le montant et la date d'application. Elle se situe en dessous de la première courbe, à cause des gels et des sous-revalorisations des pensions. La zone intermédiaire représente les pertes de pouvoir d'achat. Pour rattraper ces pertes de pouvoir d'achat, il faudrait deux choses :

1) L'évolution de la pension du mois d'août 2024 doit passer de 13,6 % à 19,5 %, soit une augmentation immédiate de 5,2 %.

2) La zone intermédiaire doit être comblée. En ajoutant la perte de chacun des 91 mois, la somme représente 3,1 mois de pension. Il faudrait accorder une fois pour toutes à chaque retraité(e) une somme correspondant à 3,1 mois.

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 : Il faut augmenter la pension de 6,5 % et attribuer une somme équivalente à 4,5 mois de pension.



“La vie continue à la retraite, le Combat pour une vie décente aussi...” Rejoignez-nous !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vendredi 13 Décembre 2024 de 14h à 17h

Mairie de Schoelcher - 3 Rue Fessenheim

Venez nombreux !

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS, LA FGR-FP A BESOIN DE VOUS !
ADHÉREZ - RÉADHÉREZ

Montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
Jusqu'à 1 150 €	21,00 €
De 1 151 à 1 320 €	29,00 €
De 1 321 à 1 450 €	34,00 €
De 1 451 à 1 700 €	43,00 €
De 1 701 à 1 900 €	47,00 €
De 1 901 à 2 200 €	56,00 €
De 2 201 à 3 000 €	63,00 €
Au-delà de 3 000 €	74,00 €

La FGR-FP est une association qui rassemble tous les fonctionnaires retraités d'Etat, des Collectivités territoriales ou des hôpitaux.

C'est un lieu de réflexion, de débats, d'analyse, de critique et de proposition. Pour agir et défendre ses adhérents, elle s'appuie sur ses motions revendicatives votées en Congrès. Elle fait connaître ses positions régulièrement par le biais des médias et par sa revue "*Le Courrier du Retraité*".

Etablir le chèque à l'ordre de la FGR-FP et l'adresser à :
Michel LARRIBE - 7, Bd de la Canne
97230 SAINTE-MARIE

Prénom / NOM : Année de Naissance :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Mail :

Administration d'origine :

Declare vouloir adhérer à la FGR-FP

Signature

Accompagner votre bulletin d'un chèque à l'ordre de la FGR-FP et adresser-les à :
Michel LARRIBE - 7, Bd de la Canne
97230 SAINTE-MARIE

Ce bulletin est à utiliser uniquement par ceux qui ne continuent pas à adhérer à un syndicat ou à une association affiliée à la FGR-FP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

Pouvoir



Nom et Prénom :

Ne pouvant participer à l'assemblée générale, donne pouvoir à :

Nom et Prénom :

de me représenter et prendre part aux votes de l'assemblée présentement convoquée.

Signature :